

**Date de naissance incomplète sur certaines cartes d'identité; Interpellation introduite par
M. le Conseiller Ahmed Mouhssin**

Monsieur le Bourgmestre,

Je souhaite vous interpellier sur une difficulté concrète rencontrée par certaines personnes très âgées dont la date de naissance figure de manière incomplète sur les documents d'identité, avec uniquement l'année connue, par exemple sous la forme XX-XX-1940 ou 00-00-1940.

Les cas dont j'ai eu connaissance concernent des citoyens originaires du Maroc.

Pendant des décennies, cette situation n'a pas nécessairement posé de difficulté particulière dans la vie courante. Mais aujourd'hui, elle entraîne des problèmes bien réels. Les principales difficultés signalées concernent surtout les compagnies aériennes, les aéroports et les retours de voyage, certains systèmes informatiques n'acceptant pas les dates de naissance incomplètes.

Ayant pris contact avec les services consulaires marocains à ce sujet, il m'a été indiqué que les personnes concernées devaient, pour faire modifier leur date de naissance, engager des démarches devant les juridictions marocaines afin qu'un jour et un mois soient fixés officiellement. Pour des personnes très âgées, il s'agit de démarches particulièrement lourdes, complexes et peu réalistes.

Dès lors, je souhaiterais poser les questions suivantes :

La commune a-t-elle connaissance de cette difficulté rencontrée par certaines personnes âgées dont la date de naissance est enregistrée de manière incomplète sur leur carte d'identité ?

Le Collège pourrait-il demander au SPF Intérieur s'il est possible, dans les cas où seule l'année de naissance est connue, de remplacer la mention incomplète par une date conventionnelle, par exemple le 1er janvier de l'année concernée, afin d'éviter les blocages dans certains systèmes informatiques et les difficultés rencontrées notamment lors des voyages ?

Je vous remercie d'avance pour votre réponse.

Ahmed MOUHSSIN
Conseiller communal